



LES FINANCES DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET COMMUNE

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	1 362 182 € 94
Dépenses :	1 323 266 € 03
Excédent :	38 916 € 91
Excédent reporté :	87 530 € 98
Excédent de clôture :	126 446 € 98

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	363 553 € 01
Dépenses :	353 992 € 54
Excédent :	9 560 € 47
Déficit reporté :	75 768 € 00
Déficit de clôture :	66 207 € 53

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET ASSAINISSEMENT

<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	46 374 € 05
Dépenses :	35 826 € 24
Excédent :	10 547 € 41
Déficit reporté :	86 182 € 88
Déficit de clôture :	75 635 € 47

Le prix du m3
assaini passe de
1,30 € à 1,40 €

<u>Section d'exploitation</u>	
Recettes :	94 539 € 11
Dépenses :	128 632 € 84
Déficit :	34 093 € 73
Excédent reporté :	53 763 € 21
Excédent de clôture :	19 669 € 48

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET SIAEP (Syndicat Intercommunal Eau Potable)

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes :	201 164 € 09
Dépenses :	225 397 € 28
Déficit :	24 233 € 19
Excédent reporté :	32 501 € 44
Excédent de clôture :	8 268 € 25



<u>Section d'investissement</u>	
Recettes :	118 552 € 30
Dépenses :	80 857 € 73
Excédent :	37 694 € 57
Excédent reporté :	38 569 € 39
Excédent de clôture :	76 263 € 96

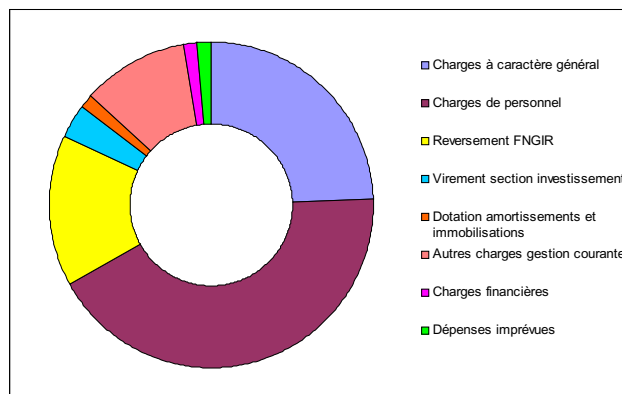
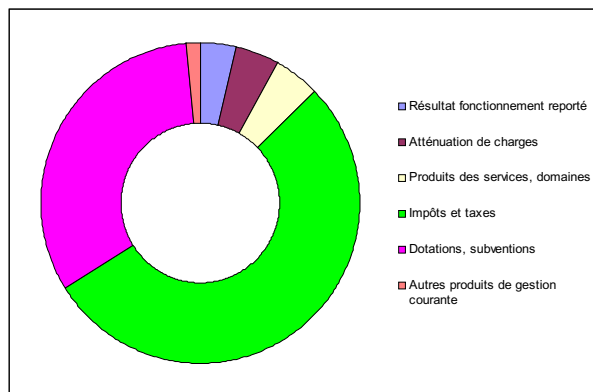
En 2012, le tarif du m3 d'eau consommé
passe de 1,10 € à 1,20 €.
L'abonnement annuel compteur passe de
19,40 € à 20,40 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2012

Associations	Subvention demandée	Subvention accordée
ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS (ACL)	200 €	200 €
AMICALE DES POMPIERS		90 €
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE		230 €
AMIS DU VIEUX GUERIGNY		30 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	100 €	100 €
ANAR		200 €
ASGU	8 600 €	8 600 € + 1 000 € défibrillateur
ASSOCIATION MELA		1 000 €
ASSOCIATION PRESENCE NIVERNAISE		100 €
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CYCLISTE		200 €
COMITE DE JUMELAGE URZY / KAMP-BORNHOFEN	1 400 €	500 €
COMITE DE JUMELAGE URZY / OSTRA VETERE	1 500 €	500 €
COMITE DES FETES	3 000 €	3 000 €
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE		395 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE		227 €
FETE DE LA RURALITE		500 €
HOC	200 €	150 €
MELODIE GUITARE	800 €	800 €
PREVENTION ROUTIERE		100 €
RESTOS DU COEUR		200 €
RONDE DE FEUILLES	150 €	150 €
SOCIETE DE CHASSE "LA FAISANE"	300 €	300 €
SOCIETE DE PECHE "LE BROCHET"	300 €	300 €
USEP	200 €	200 €

RÉPARTITION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme en 2008, 2009, 2010 et 2011, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes de fiscalité locale. Elle a cependant voté une taxe locale d'équipement applicable à compter du 1er mars 2012. Le taux de cette taxe est fixé à 1,5%. Elle permettra de financer les équipements publics de la commune.



BUDGET PRIMITIF 2012 COMMUNE

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	344 071 €
Charges de personnel et frais assimilés :	601 910 €
Reversement FNGIR :	211 517 €
Dépenses imprévues :	20 000 €
Virement à la section d'investissement :	46 550 €
Dotations aux amortissements des immobilisations :	17 516 €
Autres charges de gestion courante :	147 540 €
Charges financières :	21 000 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 410 104 €

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté :	49 400 €
Atténuations de charges :	65 500 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses :	66 376 €
Impôts et taxes :	749 761 €
Dotations, subventions et participations :	458 067 €
Autres produits de gestion courante :	21 000 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012 RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 410 104 €

Dépenses d'investissement

Solde de la section d'investissement :	164 636 €
Bibliothèque :	2 100 €
Achat matériel divers :	7 240 €
Ordinateurs mairie :	12 085 €
Remplacement fenêtres mairie :	6 000 €
Panneaux voirie :	2 000 €
Révision POS valant PLU :	1 057 €
Reboisement :	5 500 €
Tables école :	1 300 €
Travaux église :	88 100 €
Aménagement local services techniques :	53 820 €
La Grande Sommière :	156 800 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012 DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 500 638 €

Recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnement :	46 550 €
Fonds de compensation de la TVA :	25 192 €
Excédents de fonctionnement capitalisés :	77 046 €
Emprunts :	35 000 €
Réseau d'assainissement :	9 029 €
Amortissements véhicules :	17 516 €
Aménagement cours écoles :	12 300 €
Achat tondeuse et véhicule :	5 200 €
Remplacement fenêtres mairie :	2 700 €
Aménagement local services techniques :	53 820 €
Travaux église :	88 044 €
travaux La Grande Sommière :	128 241 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2012 RECETTES D'INVESTISSEMENT : 500 638 €

CIVISME

Brûlage des déchets verts :

L'article 84 de l'arrêté préfectoral n°85-3421 du 21 novembre 1985 portant règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Une aire de dépôt de déchets verts (uniquement branchages, tontes et tailles de haies) est à votre disposition aux heures d'ouverture de la Mairie.

Les travaux de jardinage et bricolage nécessitant l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

Elagage :

Conformément au Code Civil, les arbres plantés près de la limite de propriété doivent se situer :

- à 2 mètres s'ils sont supérieurs à 2 mètres de haut
- à 50 cm s'ils sont inférieurs à 2 mètres de haut.

Toutes les branches dépassant de la propriété doivent être coupées.

Ramassage des ordures ménagères :

Merci de bien vouloir respecter le calendrier de ramassage qui vous a été distribué en début d'année.

Non respect de la vitesse réglementaire :

Afin d'éviter des accidents, merci de respecter la vitesse réglementaire sur toute la commune.

Stationnement aux abords des écoles :

De nombreux automobilistes et notamment des parents ne respectent toujours pas le stationnement de leurs véhicules aux abords des écoles (sur l'emplacement du car scolaire, sur les trottoirs rue des Vannes et impasse Pierre Malardier).

Merci d'utiliser la Place de la République qui est proche des écoles.

Entretien des berges de la Nièvre :

Les propriétaires riverains des différents bras de la rivière « Nièvre » doivent entretenir leurs berges notamment en retirant tous les arbres tombés dans le cours d'eau. En outre, les branches et troncs d'arbres ne doivent pas être jetés dans la rivière afin de ne pas obstruer les divers ouvrages (empellements, barrages, ponts etc...).

COMMUNICATION

Composition du bureau municipal :

Huguette JUDAS, Maire, affaires scolaires et sociales :	03 86 60 42 12 ou 06 82 55 29 52
Olivier DECAUX, 1er Adjoint, travaux et urbanisme :	03 86 38 54 96
William DELMOTTE, 2e Adjoint, jeunesse, sports et loisirs :	07 63 06 10 34
Isabelle THILLIER, 3e Adjoint, finances :	03 86 38 52 72
Daniel CHALENCON, 4e Adjoint, affaires culturelles :	03 86 38 54 98
Daniel GOBET, 5e Adjoint, environnement :	03 86 38 51 95